

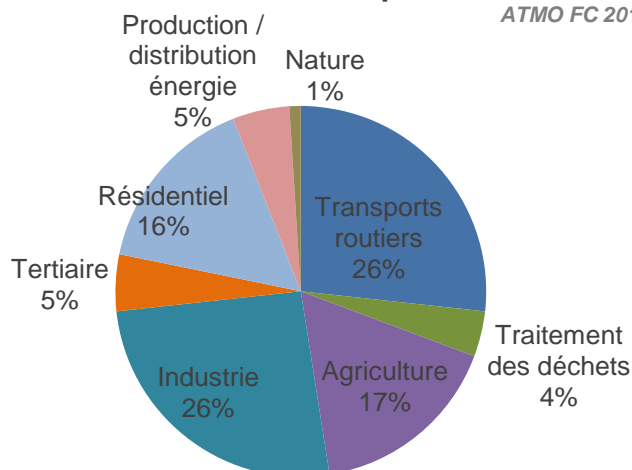
Risques et Nuisances

Éléments d'état des lieux

Maitriser les émissions de gaz à effet de serre (GES) permet de limiter le changement climatique, cela passe notamment par la maîtrise de la consommation d'énergie et par le développement d'énergies renouvelables. (voir Fiche Energie)

Répartition sectorielle des émissions directes de gaz à effet de serre sur le territoire : part importante de la route et de l'industrie

Part des émissions de GES par secteur (données ATMO FC 2012)



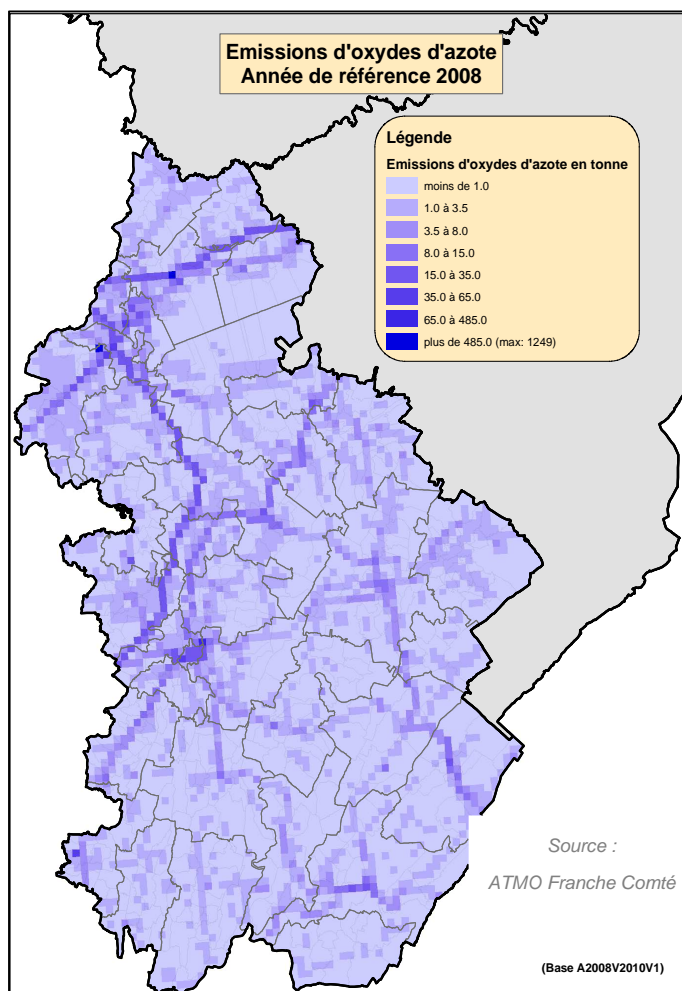
- Bien qu'inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, la part du secteur des transports routiers est la plus importante (26% des émissions). Cela s'explique par l'importance du transit sur le réseau autoroutier (A36 et A39), et l'usage plus marqué du véhicule particulier sur les routes D1083 et N5 (empruntée par les frontaliers). (*Diagnostic du territoire jurassien, ATMO FC, 2012*) La part de trafic « subie », via les véhicules qui ne font que transiter dans le Jura, semble importante, limitant les marges de manœuvre locales en matière de réduction des émissions de GES.
- La présence de grands sites industriels sur le territoire (cantons de Rochefort-sur-Nenon, Chemin, Chaumergy et Saint-Amour) pèse sur l'importance des émissions dans ce secteur (26% des émissions à l'échelle départementale et 14% à l'échelle régionale) (*Diagnostic du territoire jurassien, ATMO FC, 2012*). Compte tenu de la nature de ces activités industrielles, les marges d'amélioration du bilan d'émissions sont faibles sur le court terme. L'utilisation d'énergies renouvelables (ex : projet mis en veille de centrale de cogénération biomasse¹ pour l'entreprise Solvay, projet d'Holcim d'utiliser des combustibles renouvelables à base de déchets de papier/plastique, projet de méthanisation de certains industriels,...) peut impacter à terme le bilan de manière significative.

- _____
- _____

¹ Produire à partir de la biomasse (énergie primaire) deux énergies secondaires utilisables : une énergie électrique et une énergie thermique.

- La part de l'agriculture dans les productions de GES (17%) est légèrement plus faible que la moyenne régionale (20%). Malgré tout, le secteur agricole a un impact significatif sur les cantons les plus ruraux (Montmirey-le-Château, Nozeroy, Saint-Julien) (*Diagnostic du territoire jurassien, ATMO FC, 2012*). Le potentiel de réduction des émissions agricoles est faible, du fait d'une production déjà largement de qualité. Une réduction des intrants (notamment via le développement de l'agriculture biologique et de l'agroécologie) et le développement de la méthanisation restent des pistes d'amélioration intéressantes.
- Les émissions du secteur résidentiel (16%) représentent une part plus faible qu'en région (20%). Malgré tout, le résidentiel et le tertiaire présentent un fort potentiel de réduction des GES. (*Diagnostic du territoire jurassien, ATMO FC, 2012*)

Les marges de manœuvre pour réduire les émissions de GES sont plus importantes sur les secteurs résidentiel et tertiaire : elles sont plus faibles sur le court terme dans les secteurs agricole et industriel.

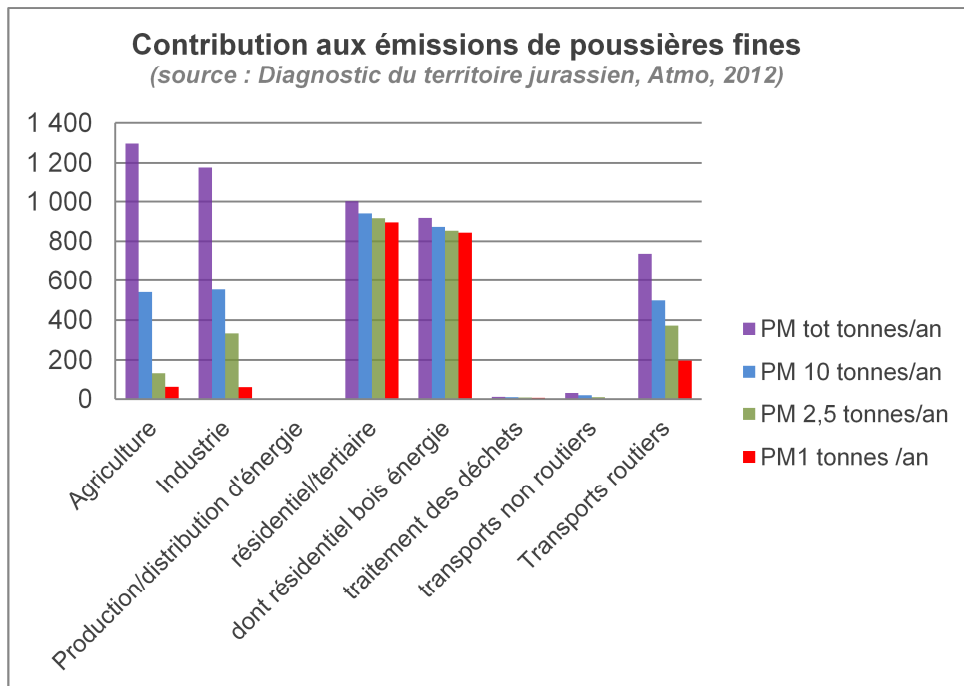


d'information sont observés périodiquement en hiver, même si aucun seuil réglementaire n'a été dépassé en 2012.

Une qualité de l'air globalement bonne, des enjeux sur la route et le bois énergie

- Dans le département, la qualité de l'air est globalement bonne mais non homogène sur l'ensemble du territoire. En effet certains territoires sont classés par ATMO Franche-Comté en zone sensible. Cela s'explique par un certain contexte géographique (enclavement, bassin de vie important) ou par une proximité avec un trafic routier dense. (*Diagnostic du Schéma Régional Climat Air Energie*)
- Les émissions d'oxyde d'azote (NOx) sont en grande partie dues au transport routier et à des pôles industriels. (*Voir carte produite par ATMO FC*). Les oxydes d'azote participent à l'acidification de l'atmosphère, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

- Le principal enjeu au niveau régional concerne les poussières en suspension pour lesquelles des dépassements des seuils



- Les émissions de poussières fines proviennent majoritairement du résidentiel :
92% des émissions de poussière dans le résidentiel sont dues au bois énergie (voir graphique). De plus, 84% des poussières émises par le secteur résidentiel sont des poussières PM 1², soit les plus nocives pour la santé.

L'installation de chaudières à bois performantes permet d'atténuer les émissions de poussières fines de même que l'utilisation d'un bois de qualité (notamment bien séché). Les équipements neufs, souvent collectifs, sont performants et l'enjeu porte principalement sur les installations anciennes et la qualité du bois liée aux pratiques d'affouage.

Une qualité de l'air qui dans l'ensemble est bonne mais qui reste à conforter par des actions notamment sur :

- **Une amélioration et une information des pratiques liées au chauffage au bois (chaudières performantes et maitre de la qualité du bois buche utilisé chez le particulier)**
- **La maitrise des émissions de polluants liés au trafic routier**

Des nuisances sonores limitées

- Un impact du bruit routier provenant de certains axes routiers (RD 678, RD 905, N5, D1083, A36) mais qui est relativement limité (pas d'établissements scolaires ou de soins affectés, peu d'habitants exposés). En effet, la part de la population du territoire jurassien exposée au bruit du trafic routier n'est que de 2,6%, largement inférieur à la part régionale (21,1%) et nationale (France métropolitaine 23%) (Eider).

² Les effets sur la santé des particules dépendent de la granulométrie et de la composition chimique. Les PM 1 sont les particules les plus fines qui posent les préoccupations les plus fortes d'un point de vue sanitaire.

La géologie et le relief du département en font un territoire exposé aux risques naturels.

- Le risque d'inondation (crues rapides et torrentielles) est certainement le risque le plus important dans le Jura, notamment dû au relief. 10 Plans de Prévention des Risques Inondations sont approuvés dans le Jura et 84 communes sur 544 sont exposées (*Eider, 2013; Direction Départementale des Territoires, 2012*). Le classement en vigilance orange en début 2013 indique que le risque est encore présent bien qu'il ait été en retrait ces 50 dernières années.
- Le long des rivières Doubs et Loue, la Cellule Départementale d'Entretien de Rivières et d'Espaces Naturels assure la gestion et l'entretien d'environ 80 kilomètres de digues, dont moins de la moitié font partie du patrimoine départemental. Une compétence nouvelle de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sera prochainement attribuée aux intercommunalités.
- Des risques sismiques limités mais réels (112 communes en niveau de risque faible, 432 en risque modéré). Les risques de mouvements de terrain sont faibles et ne concernent que 72 communes, elles font l'objet de 27 Plans de Prévention. (*Dossier Départemental des Risques Majeurs, Direction Départementale des Territoires, 2012*).
- Bien qu'en 30^{ème} position des départements les plus touchés, les aléas de retrait-gonflement des argiles font partie des risques naturels présents sur le territoire. (*Direction Départementale des Territoires, 2009*)

Les risques technologiques sont présents sur le territoire notamment du fait de la présence d'industrie

- Dans le Jura, 234 installations sont soumises à la réglementation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement et 5 sont classées SEVESO (1 en « seuil haut » et 4 en « seuil bas »). (*Base des ICPE, 2014 ; Dossier Départemental des Risques majeurs, 2012*) Des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques sont également présentes.
- 15 communes sont classées en zone de proximité immédiate et zone d'inondation secondaire des barrages de Vouglans et Coiselet.
- Le transport de matières dangereuses concerne potentiellement tout le territoire mais plus particulièrement certaines zones où le trafic est plus important, comme par exemple les autoroutes, la RN 5 et la D 1083 ; ou encore les lignes ferroviaires Tavaux-Dole ou Dijon-Valorbe. (*Dossier Départemental des Risques Majeurs, 2012*).

Un territoire relativement préservé des nuisances sonores, des risques naturels et technologiques, bien que certaines zones présentent des enjeux particuliers (Ex : risque toxique à Champvans en raison de la présence des installations de Solvay Electrolyse France).

Actions sur le territoire

Lutte contre le changement climatique

- Des initiatives de réduction de la consommation énergétique et de production d'énergies renouvelables : voir fiche énergie. Plusieurs Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) sont définis sur le département, avec un objectif fort de réduction des émissions de gaz à effet de serre (*ADEME Franche-Comté*) :
 - Espace communautaire de Lons agglomération (phase de construction du PCET)







- Haut-Jura (phase de mise en œuvre)
 - Communauté d'agglomération du Grand Dole (phase de préfiguration)
 - Pays Lédonien (phase de mobilisation et mise en œuvre)
 - Pays Dolois (phase de préfiguration)
 - Pays du Revermont (Poligny, Arbois, Salin les Bains) (phase de mobilisation et mise en œuvre)
 - Pays de la Haute Vallée de l'Ain, Champagnole, Nozeroy (phase de mobilisation et mise en œuvre)
 - Département du Jura (phase de finalisation)
- Le changement climatique étant aujourd'hui une réalité, une adaptation des territoires est à penser dès maintenant (également intégrée dans certains Plans Climat-Energie Territoriaux, dans l'étude du CESER³ et dans le SRCAE).

Qualité de l'air

- Un engagement régional en faveur de la qualité de l'air au travers de l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air : ATMO Franche Comté via l'application du PSQA (Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air) : la qualité de l'air est mesurée par 2 stations de mesures automatisées urbaines situées à Lons-le-Saunier et à Dole, complétées par 3 stations industrielles (Châtenois, Tavaux et Damparis).
- L'ADEME met en place des actions de sensibilisation pour un usage sécurisé du bois bûche au niveau de la qualité de l'air.
- Un Schéma Régional Climat Air Energie, défini en 2012, volontariste sur la réduction des émissions de GES notamment.
- Un Plan Régional Santé Environnement 2011-2015 qui met l'accent sur la pollution atmosphérique.
- Un engagement départemental en faveur de la réduction des impacts du trafic routier (Plan Départemental de Prévention du Bruit dans l'Environnement, utilisation de revêtements de voirie dits « acoustiques » sur la RD678 et un engagement à les généraliser en milieu urbain, mise en place du contournement de Lons-le-Saunier par exemple). En cohérence avec cet engagement, le Département et d'autres collectivités développent des mesures afin de réduire l'usage de la voiture individuelle (*Voir fiche Déplacements*) et contribuent à la prévention du risque inondation en limitant l'imperméabilisation des parcelles (ex : initiatives de mise en place de Schémas de Cohérence Territoriale).
- Afin de limiter les nuisances routières dans les villages, des arrêtés municipaux interdisent le transit routier en permanence (Beaufort, Gevingey, Messia sur la RD 1083 - Perrigny, Conliège, Revigny sur la RD 678), et d'autres l'interdisent de nuit (Orchamps RD 673).

³ Conseil Economique social et environnemental régional

Synthèse stratégique

ATOUTS	FAIBLESSES
 Des risques et nuisances limités	 Des moyens importants pour la protection des populations contre les inondations
OPPORTUNITÉS	MENACES
 Une dynamique engagée de couverture du territoire par des Plans Climat-Energie Territoriaux	 L'impact du bois énergie sur la qualité de l'air, si les matériels n'intègrent pas les avancées récentes et si les bonnes pratiques ne sont pas mises en œuvre.
 Des politiques qui ont comme objectif de limiter le trafic routier, de freiner la périurbanisation et donc l'artificialisation des sols	 Une adaptation nécessaire au changement climatique : prendre en compte les aléas futurs (avec la difficulté d'en définir les contours)

Rappel des enjeux :

- Les marges de manœuvre pour réduire les émissions de GES sont plus importantes sur les secteurs résidentiel et tertiaire : elles sont plus faibles sur le court terme dans les secteurs agricole et industriel
- Une qualité de l'air qui dans l'ensemble est bonne mais qui reste à conforter par des actions notamment sur :
 - une amélioration et une information des pratiques liées au chauffage au bois (chaudières performantes et maitre de la qualité du bois buche utilisé chez le particulier)
 - la maîtrise des émissions de polluants liés au trafic routier
- Un territoire relativement préservé des nuisances sonores, des risques naturels et technologiques bien que certaines zones présentent des enjeux particuliers

Indicateurs de suivi

Part des émissions de GES par secteur d'activité (biannuel) (et son évolution)

- **Intérêt** : La plupart des activités humaines rejettent des Gaz à Effet de Serre (CO₂, N₂O, CH₄, HFC, PFC, SF₆). Les émissions directes relatives à chaque activité peuvent être comparées en tenant compte du pouvoir de réchauffement global des différents gaz. Identifier les secteurs les plus émetteurs permet de mettre en place des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre quand cela est possible. (Développement-durable.gouv, l'essentiel)
- **Description** : Pour exprimer les émissions de gaz à effet de serre en tonne équivalent CO₂, on pondère les émissions de chaque gaz par un coefficient fonction du pouvoir de réchauffement global. (Développement-durable.gouv, l'essentiel)
- **Données** : Pouvoir de réchauffement global de chaque GES ; émission de GES par secteur d'activité.

Evolution de la qualité de l'air

- **Intérêt** : Cet indicateur permet d'observer la qualité de l'air sur le territoire et de connaître son évolution dans le temps.
- **Description** : Dépassements de la valeur limite annuelle pour NO₂ et PM 10 et dépassements de la valeur limite de 35 jours pour les PM 10 (moyenne journalière de 50 µg/m³) ; comparaison avec la situation régionale (ATMO Franche-Comté)
- **Données** : Données fournies par ATMO Franche-Comté.